

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 13 mai 2019**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (25) :** Antoine TAHOSES, Michel POUDADE, Jean Louis LACUBE, Françoise MARTIN, Jacky COLL, Jean Pierre INGLES, Georges VINCENS, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Martine PIERA, François DELCASSO, Jean pierre ASTRUCH, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Stéphanie PRUDENTOS, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Daniel GOMES, Michel SANTANACH, Michel GARCIA, Jean Louis DEMELIN, Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Daniel MARIN (procuration à Jean Pierre Astruch), Yves DOURLIACH (procuration à Georges Vicens)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Michel Batllo, Jean Pierre Peuguet, Mathieu Altadill

**Date de convocation :** 30 avril 2019

**Secrétaire de séance :** Michel GARCIA

**Objet : Autorisation donnée au Président à signer les permis de construire des médiathèques**

Le Lundi 13 mai 2019 à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes fait travailler un architecte pour la construction des médiathèques de Les Angles et de Font Romeu.

Le Président propose que le conseil communautaire lui autorise à signer le permis de construire pour :

- la médiathèque de Les Angles
- la médiathèque de Font Romeu

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :**

D'autoriser le Président à signer les permis de construire pour les deux médiathèques cités ci-dessus et autoriser à déposer les permis

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 mai 2019

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 17-05-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 17-05-2019  
NOTIFICATION FAST